

# VILLE DE MONTRÉAL

## AVIS PUBLIC

---

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu :

Date **le mardi 22 octobre 2019, à 9 h 30**

Lieu Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier  
155, rue Notre-Dame Est  
(métro Champ-de-Mars)

Veillez noter que la période de questions du public n'aura pas lieu au début de l'assemblée mais à 19 h. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 17 h et 18 h 30 au **1<sup>er</sup> étage de l'édifice Lucien-Saulnier situé au 155, rue Notre-Dame Est (salon Jeanne-Mance)** pour obtenir un numéro d'inscription. Les personnes à mobilité réduite peuvent demander l'assistance d'un agent de sécurité pour se rendre au 1<sup>er</sup> étage. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera à compter de 18 h 30. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d'identification qui leur permettra d'accéder à la salle du conseil municipal afin de pouvoir poser leur question.

Les personnes inscrites à la période de questions ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'édifice Lucien-Saulnier par la porte principale du 155, rue Notre-Dame Est.

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

## SERVICE DE HALTE-GARDERIE

La Ville de Montréal offre un service de halte-garderie temporaire lors de la période de questions du mardi soir, soit entre 17 h et 22 h. Ce service gratuit est disponible sans réservation et offert par des éducatrices et éducateurs professionnels bilingues (français/anglais).

À leur arrivée, les parents devront remplir un court formulaire afin d'encadrer la sécurité alimentaire, l'accès à l'enfant et s'assurer du bien-être de ce dernier. Le parent devra également prévoir les aliments, les couches et les crèmes au besoin.

---

Publication choisie : Le Journal de Montréal

Date de parution : Le 15 octobre 2019

Date de la demande : Le 8 octobre 2019

Fait à Montréal, le 15 octobre 2019

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

---

Publication choisie : Le Journal de Montréal

Date de parution : Le 15 octobre 2019

Date de la demande : Le 8 octobre 2019